

<b>POLICE MUNICIPALE</b>				<b>PV N°A07/2019</b>	
DEPARTEMENT : <b>MORBIHAN</b>		<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b>			
VILLE : <b>QUEVEN</b>					
☎ : 02 56 37 30 48    ☎ : 02 97 80 14 28		<b>PROCES-VERBAL DE CONSTAT D’AFFICHAGE</b>			
✉ : police.municipale@mairie-queven.fr				Pièce n°    01	

Analyse & références :	
Objet :	Constat d’affichage d’un avis d’enquête publique
Référence :	Arrêté du Président de LORIENT AGGLOMERATION
Affaire :	Projet de zonage d’assainissement des eaux usées de la commune de QUEVEN.

Nous soussignés, LUTZ Mikaël Brigadier-Chef Principal, agent de police judiciaire adjoint, en résidence administrative à la Police Municipale de QUEVEN, Dûment agréé par le Préfet et par le Procureur de la République et assermenté au Tribunal d’Instance de LORIENT, Vu le code de la sécurité intérieure, notamment les articles L511-1, R511-1, Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l’article L2212-2, Vu le code de l’urbanisme, Vu le commissionnement urbanisme N° PM.2014.006, en date du 29 avril 2014, Revêtu de notre tenue d’uniforme et muni des insignes apparents de notre qualité, en exécution des ordres reçus, Rapportons les opérations suivantes :

**CONSTATATIONS :**

--- Ce jour, le 19 septembre 2019, sur réquisition du service de l’urbanisme de la ville de Quéven, nous sommes amenés à constater l’affichage d’un avis d’enquête publique de l’agglomération de LORIENT portant sur le projet de zonage d’assainissement des eaux usées de la commune de QUEVEN.---

--- Disons que neuf panneaux ont été implantés sur différents points de passage de la commune---

--- A 08h50, à l’entrée de la commune de QUEVEN, au niveau de l’intersection des routes D163 / CR13, nous constatons l’implantation d’un panneau rigide relatif à l’avis d’enquête publique.---

--- A 08h55, sur la D6 aux abords du carrefour giratoire de Kerroc’h, nous constatons la présence dudit panneau.---

--- A 09h05, nous constatons l’implantation de l’affichage au niveau du carrefour giratoire de l’intersection des rues Alain Lesage / Jean Jaurès / 7 ème Bataillon FFI.---

--- A 09h15, le long du parc de Kerzec, le panneau d’avis d’enquête publique a été implanté aux abords de l’intersection des rues Louis Aragon / Antoine Saint Exupéry / Kervégant.

--- A 09h25, nous constatons l’implantation du panneau supportant l’affichage au niveau du carrefour à sens giratoire Joliot Curie.

--- A 09h35, à hauteur du carrefour à sens giratoire de l’intersection des rues Pierre Mendès France / Jean Jaurès / Edouard Herriot, nous pouvons lire l’avis d’enquête publique sur un panneau rigide.---

--- A 09h40, à hauteur du carrefour à sens giratoire sur la D6 « Porte de l’Orient », nous constatons l’affichage du panneau supportant l’avis susmentionné.---

--- A 09h45, sur les abords du carrefour à sens giratoire du Mourillon de l’intersection D163 / D765, nous pouvons constater l’implantation du panneau rigide supportant l’affichage.---

--- A 09h55, nous constatons que le panneau d’enquête publique a été implanté au niveau de l’intersection D765 / C3 du lieu-dit « Ménéguen ».---

--- Ce jour, le 20 septembre 2019, nous poursuivons nos constatations dans les bâtiments publics de la commune de QUEVEN .---

--- A 08h40, au complexe sportif du Ronquédo de la ville de Quéven, nous constatons l’apposition de l’affiche sur les portes vitrées de l’entrée principale.---

--- A 08h50, au niveau du complexe sportif de Kerlébert, nous pouvons lire l’avis d’enquête publique qui est lisible sur les portes vitrées de l’entrée du bâtiment.---

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Destinataire(s)</li> <li><input type="checkbox"/> Monsieur le Maire de Quéven</li> <li><input type="checkbox"/> Archives Police Municipale</li> </ul>	<p align="center">Transmis le 20/09/2019 Le chef de poste, Agent de police judiciaire adjoint, LUTZ Mikaël</p> 
--	--




- A 08h55, nous sommes devant la salle Robert Jégousse , sise rue de gestel ou se trouve ladite affiche, elle est lisible depuis l'extérieur sur les portes vitrées et est apposée sur l'entrée principale.---
- A 09h15, à l'intérieur du complexe sportif de Mané Rivalain, l'avis d'enquête publique est lisible sur le tableau d'affichage du bâtiment à l'intérieur du bâtiment---
- A 09h20, nous sommes à l'entrée de la médiathèque « les sources », 18 rue Jean Jaurès à QUEVEN, nous constatons l'affichage de l'avis d'enquête sur le mur de droite dans le sas de l'entrée du public.---
- A 09h30, devant la salle polyvalente des Arcs située 9 rue de la gare, nous pouvons lire l'affiche depuis l'extérieur apposée sur la porte vitrée de l'entrée principale.---
- A 09h40, nous nous trouvons au niveau de l'accueil public des services techniques de la commune, à l'intérieur en entrant à droite se trouve l'affiche d'avis d'enquête publique. Elle est visible depuis l'extérieur du bâtiment en raison des surfaces vitrées.---
- A 09h50, au niveau du pôle petite enfance, situé 6 rue Lejeune à QUEVEN, l'affiche est apposée dans le sas d'entrée du public, à la vue du public entrant dans ce bâtiment.---
- A 10h00, au niveau de l'hôtel de ville, sis place Pierre Quinio à QUEVEN, sur les portes vitrées de l'accès du public, nous pouvons lire l'avis susmentionné.---
- Précisons que l'affiche d'enquête publique est imprimée sur un support papier au format A3.---
- Rédigeons le présent procès-verbal ainsi fait pour servir et faire valoir ce que de droit.---
- Dont acte clos le 20 septembre 2019 à 10h10 pour être transmis à Monsieur le Maire de Quéven.---

Fait et clos, le 20/09/2019 à Quéven.

L'agent :



<p>• Destinataire(s)</p> <p><input type="checkbox"/> Monsieur le Maire de Quéven</p> <p><input type="checkbox"/> Archives Police Municipale</p>	<p>Transmis le 20/09/2019</p> <p>Le chef de poste, Agent de police judiciaire adjoint, Le TZ Mikael</p> 
---	---